

RESIDENCE D'AUTEUR, A PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL AU TRIANGLE

Implanté dans le quartier du Blosne à Rennes, le Triangle mène une action reconnue dans le domaine littéraire. Entre six et dix soirées de diffusion chaque année permettent au public rennais de découvrir des œuvres et des auteurs contemporains. Une résidence d'auteur à projet artistique et culturel permet chaque année à un écrivain de mener un ou des projet(s) et d'entrer dans une relation privilégiée avec des publics spécifiques.

La prochaine résidence durera de trois à quatre mois, répartis en trois mois successifs¹ durant la période de janvier à mai 2014 et, si besoin en fonction du projet, un mois au premier trimestre de la saison 2014-2015.

Sont recevables les demandes d'auteurs de poésie, de théâtre, de récits ou de formes littéraires expérimentales,

-dont un texte aura été édité à compte d'éditeur (papier ou numérique), ou mis en scène/ en voix à la scène ou pour une création radiophonique dans des conditions professionnelles

-ou qui aura publié au moins deux textes dans des revues littéraires.

Une attention particulière sera accordée aux auteurs ayant effectué des collaborations artistiques avec les arts plastiques et la danse.

La résidence donnera lieu à la création d'un texte d'au moins de 30 feuillets en fonction du projet, à remettre en décembre 2014. Des temps de rencontres, de lecture ou d'atelier d'écriture avec le public sont à prévoir dans une limite de 30 % du temps de la résidence. Ces rencontres peuvent concerner des publics scolaires, universitaires ou des publics très spécifiques (associations culturelles, centres sociaux) ou le tout public, dans le quartier du Blosne et la métropole rennais. La convention de résidence détaillera le projet d'écriture et les temps d'action en direction du public; un avenant en permettra l'évolution le cas échéant. Une édition du texte sera effectuée par le Triangle ou en lien avec une maison d'édition ou une revue si accord entre toutes les parties.

Dans le cas où l'auteur ne serait pas bénéficiaire d'un crédit de résidence du CNL², l'auteur recevra de la part du Triangle la somme de 1500 euros par mois, réglés en droits d'auteur et un per diem de 15 euros. L'auteur bénéficiera d'un logement équipé situé dans les locaux du Triangle, d'un branchement internet. Trois ou quatre³ allers-retours entre la résidence de l'auteur et le Triangle seront défrayés, ainsi que les transports liés aux interventions de l'auteur dans la métropole rennais.

Les auteurs sont invités à envoyer au Triangle un dossier comportant un CV, le formulaire ci-joint, leur projet pour cette résidence et des extraits de textes publiés.

Charles Edouard Fichet, directeur du Triangle

¹ Une certaine souplesse pourra être prévue en fonction du projet.

² Une préférence sera accordée aux auteurs pouvant bénéficier d'un crédit de résidence du CNL

³ Un par mois de résidence.

Nom	Prénom
Date et lieu de Naissance	
Adresse	
Formes littéraires pratiquées	
Expérience d'ateliers d'écriture	Oui Non
Expérience d'ateliers de lecture/mise en voix	Oui Non
Expérience de rencontres / discussions avec le public	Oui Non
Intérêt pour un certain type de public	
Disponibilité sur la période de janvier à mai	
Possibilité de bénéficier du crédit de résidence CNL pour la résidence au Triangle	Oui Non